

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
1108.1	Amidons et féculés		
1108.11	Amidon de froment (blé)		
1108.11.10	Dans les limites de l'engagement d'accès	0,95 ¢/kg	En franchise
1108.12.00	Amidon de maïs	0.0 %	En franchise
1108.13.00	Fécule de pommes de terre	10.5 %	En franchise
1108.14.00	Fécule de manioc (cassave)	0.0 %	En franchise
1108.19	Autres amidons et féculés		
1108.19.11	Amidon d'orge : Dans les limites de l'engagement d'accès	0,83 ¢/kg	En franchise
1108.19.90	Autres	1,24 ¢/kg	En franchise
1108.20.00	Inuline	6.5 %	En franchise
1109.00	Gluten de froment (blé), même à l'état sec		
1109.00.10	Dans les limites de l'engagement d'accès	7.5 %	En franchise
1201.00.00	Fèves de soja, même concassées	0.0 %	En franchise
12.02	Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées.		
1202.10.00	En coques	0.0 %	En franchise
1202.20.00	Décortiquées, même concassées	0.0 %	En franchise
1203.00.00	Coprah	0.0 %	En franchise
1204.00.00	Graines de lin, même concassées	0.0 %	En franchise
12.05	Graines de navette ou de colza, même concassées.		
1205.10.00	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	0.0 %	En franchise